

nombre-indice collectif, de manière à s'assurer qu'aucun nombre-indice de groupe n'influence d'une manière disproportionnée le résultat définitif. Les pondérations de groupes représentent l'importance totale estimative dans l'échange de toutes marchandises qui peuvent être classifiées dans ce groupe particulier. Un exemple le fera comprendre.

Les grains sont un sous-groupe du groupe principal: Substances végétales et leurs produits. Les poids des sous-groupes et des céréales individuelles sont les suivants:—

Céréales.	Poids des céréales individuelles ou séries de prix.	Poids des sous-groupes.
Orge, N° 3, C.O. x 40% . . . }	Moyenne de prix x 45,000,000 boisseaux.	
Orge, N° 4, C.O. x 30% . . . }		
Orge, fourragère x 30% . . . }		
Orge, à malt	Moyenne de prix x 3,000,000 boisseaux	
Maïs, E.-U. Jaune, N° 2}	Moyenne de prix x 12,000,000 boiss.	
Maïs, E.-U. Jaune, N° 3}		
Lin, N° 1, N.O.C. x 70% }	Moyenne de prix x 6,000,000 boisseaux.	
Lin, N° 2, N.O.C. x 15% }		
Lin, N° 3, N.O.C. x 15% }		
Avoine, N° 2, C.O. x 20% }	Moyenne de prix x 50,000,000 boiss.	\$325,000,000 ou 35-38%
Avoine, N° 3, C.O. x 25% }		
Avoine, N° 1, fourragère (Ouest) x 30% }		
Avoine, N° 2, fourragère (Ouest) x 25% }		
Avoine, Ontario }		
Pois, N° 2 blanc, Ontario	Moyenne de prix x 2,000,000 boisseaux.	
Seigle, N° 2 C.O. 70% }	Moyenne de prix x 7,000,000 boisseaux.	
Seigle, N° 3 C.O. 10% }		
Seigle, rejeté, 20% }		
Seigle, N° 2 Ontario }		
Blé, N° 1 Man. Nord, 35% }	Moyenne de prix x 350,000,000 boiss.	
Blé, N° 2 Man. Nord 25% }		
Blé, N° 3 Man. Nord, 40% }		
Blé, N° 2 Ontario }		

Ainsi, le nombre-indice du sous-groupe des grains est pondéré par la valeur cumulative de tous les grains vendus, moins la valeur des grains paraissant ailleurs sous forme d'autres marchandises, comme farine, avoine roulée, huile de lin, etc. Pour ce sous-groupe, le pondérage est de \$325,000,000 ou 35-38 p.c. de la valeur totale de tout le groupe des produits végétaux.

Les quantités et valeurs employées dans la pondération sont généralement de l'année 1926, mais là où les pondérations de cette année ne sont pas considérées comme représentatives, on prend en mesure de compte les conditions des autres années. Quelquefois, on fait la moyenne de plusieurs années représentatives. Aucune tentative n'a été faite de suivre rigiderment une méthode unique de pondération. Dans plusieurs cas, on a fait des modifications dans le but d'adopter des pondérations qui donneraient de meilleurs résultats. Les pondérations de groupes finalement adoptés sont:—

Substances végétales (grains, fruits, etc.)	30
Animaux et produits animaux	16
Fibres, textiles et tissus	9
Bois, produits du bois et papier	15
Fer et ses dérivés	12
Métaux non ferreux et leurs produits	6
Métalloïdes et leurs dérivés	9
Produits chimiques et connexes	3
Total	100

Classification des marchandises.—Les nouveaux nombres-indices sont publiés dans les mêmes trois classifications que celles de l'ancien indice, savoir, sur les substances absorbées, sur l'usage et sur l'origine.